



Syndicat Unitaire et
Pluraliste du Personnel

QVT* : Pessac innove

TSA Elancourt, le 24/06/2014

SUPPer est adhérent à



www.supper.org

La réglementation environnementale de 2012 implique que Thales et ses partenaires locaux identifient les espèces naturelles protégées.

Le 6 mai dernier, Sandrine Bouttier Stref, Directrice Environnement du Groupe Thales, est venue à Pessac. Elle a présenté, lors d'une conférence d'une heure et demie, les mesures mises en place par Thales pour préserver et sauvegarder la faune & la flore sur le terrain du futur site Air'Innov.

Le projet a été démarré il y a plusieurs années. Il fallait trouver un terrain de 16 ha pour construire le nouveau site Thales sur Bordeaux et y regrouper les 2 établissements de TAV Le Haillan et de TSA Pessac. Après le choix de la zone de l'Aéroparc, il fallait trouver le terrain. Celui-ci a été choisi après une première étude d'environnement montrant qu'il n'y avait pas d'espèce protégée.

Le terrain choisi, d'une superficie de 16 ha, est constitué de zone boisée qui sera détruite. En compensation, 16 ha seront reboisés sur des terrains privés à Lacanau. Ils seront gérés pendant 5 ans par Thales, puis pendant 15 ans par le propriétaire des terrains.



Molinie bleue

Sur les 16 ha, le terrain comporte 13,2 ha de zones humides qui seront détruites. En compensation, 20 ha de zones humides seront créées à Bruges, près de la réserve naturelle. Thales, en lien avec la CUB¹, gèrera ces zones naturelles pendant 30 ans.

Des landes à Molinie, espèces protégées, ont été trouvées sur le terrain. Le plan du site Air'Innov a été modifié afin de préserver ces espèces dans une zone sanctuarisée.

Cette zone sanctuarisée, voisine du site Air'Innov, sera délimitée par une bande de terre défrichée. Afin de ne pas stresser les oiseaux actuellement en période de reproduction, les engins mécaniques ne seront pas utilisés.

Concernant la faune, 2 espèces protégées font l'objet de soins particuliers : le triton marbré et le capricorne du chêne.

*QVT = Qualité de Vie des Tritons.



¹ Communauté Urbaine de Bordeaux

Avant le début des travaux, ces espèces doivent être déplacées vers la zone sanctuarisée, autour de laquelle seront posées des barrières pour empêcher leur retour sur le chantier.



Le monde n'est pas parfait. Le malheur des uns fait le bonheur des autres. Double-peine pour les tritons : après les avoir délocalisés, on les donne en pâture aux écrevisses à pattes blanches, particulièrement friandes de tritons, qui pullulent dans la zone sanctuarisée.

Pour sauver les tritons, une bonne recette : Les écrevisses à la Bordelaise (voir le site www.meilleurduchef.com)

Concernant les capricornes des chênes seront plantés dans la zone sanctuarisée afin de les accueillir. Les vieux chênes seront alors abattus. Afin de limiter le stress des capricornes, les arbres abattus resteront à terre 3 jours avant d'être déplacés au pied des nouveaux chênes.



La première étude d'environnement montrait qu'il n'y avait pas d'espèce protégée. Une étude plus approfondie a contredit la première étude. Le surcoût pour Thales a été évalué entre 2 et 3 millions €.

A une question d'un salarié sur ce surcoût, demandant s'il s'ajoutait à l'enveloppe globale du projet, ou s'il serait déduit du reste des travaux, il a été répondu que c'était l'enveloppe globale qui était augmentée.



La réglementation a obligé Thales à respecter l'environnement dans son projet Air'Innov. Les espèces protégées y sont traitées de façon à limiter leur stress. Nous sommes persuadés que Thales prendra autant de soins avec ses salariés...

A moins que les écrevisses à pattes blanches soient aussi friandes des humains...

Erratum : dans notre tract du 19/6, nous avons écrit que les OS représentatives avaient signé l'accord Groupe sur la QVT. Or la CGT n'a pas signé, dont acte !

Résultats des élections à Pessac : SUPPer progresse et gagne un siège en CE :

CE Titulaires	Inscrits	Votants	Blancs/Nuls	Exprimés	CGT	CFDT	CGC	CFTC	SUPPer
Psc 1 col.	27	23	0	23	7	16			
Psc 2 col.	258	202	2	200	1	75	10	46	68
Psc 3 col.	702	464	6	458	3	215	126	68	46
Total Pessac	987	689	8	681	11	306	136	114	114
17-juin-14					1,60%	44,90%	20,00%	16,70%	16,70%
Sièges CE				8		5	1	1	1
Rappel juin 2012	1034	729	7	722	17	327	175	95	108
Sièges CE				8	2,40%	45,30%	24,20%	13,20%	15,00%
						6	2		